

Séance plénière du CESER du 23 mai 2018
Avis sur le rapport 3-1 : expérimentation parcours "baccalauréat professionnel 2+1" en
apprentissage
Intervention Dominique GALLET pour la CGT

Le rapport soumis par le Conseil régional d'expérimentation d'un parcours pour l'obtention du bac professionnel en 2 ans sous statut scolaire et l'année finale par apprentissage nous interroge fortement.

En effet, le Conseil régional nous explique que cette proposition est née du constat que les entreprises sont réticentes à signer des contrats d'apprentissage de 3 ans pour préparer un bac pro alors qu'il s'est fixé l'objectif de 20 000 apprentis en 2021. La Région risque donc de ne pas atteindre cet objectif si elle ne déploie pas diverses mesures attractives pour les entreprises.

Dans cette motivation, où sont les jeunes, les réponses à leurs besoins, leur intérêt pour accéder à la qualification, pour élever leur niveau de compétences ?

C'est oublier bien vite que l'apprentissage est avant tout un mode de formation professionnelle initiale qui vise à obtenir une qualification professionnelle certifiée par un diplôme, ce processus se faisant dans le cadre d'un contrat de travail particulier. Malgré les financements publics, ce n'est pas un contrat de travail aidé qui doit répondre aux besoins de l'entreprise. Le processus de formation doit être et rester premier. L'objectif doit être d'abord qualitatif et non quantitatif.

Le risque est donc grand d'une utilisation très utilitariste de ce dispositif pour répondre à des besoins de production des entreprises et non pour construire une formation. Il est d'ailleurs assumé puisque le Conseil régional explique qu'il s'agit de proposer des contrats très courts avec des jeunes ayant déjà acquis des compétences et des connaissances. Est-ce aussi un hasard si beaucoup des formations concernées relèvent des métiers dits "en tension" du secteur industriel ?

Le jeune devra signer un contrat d'apprentissage et donc trouver une entreprise qui l'accueillera. Les difficultés sont connues et les inégalités nombreuses : genre, origine, quartier, niveau scolaire ... Une étude récente du Cereq de juin 2017 l'illustre bien. Contrairement à l'apprentissage, tout jeune peut avoir accès aux formations délivrées dans les lycées professionnels, l'enseignement public ayant vocation à accueillir tous les publics.

Contrairement à ce qui est affirmé, ce dispositif met en concurrence, et non en complémentarité, l'apprentissage avec la formation professionnelle sous statut scolaire. La place dévolue aux lycées professionnels est ainsi réduite en amont à une propédeutique à l'apprentissage pour lequel elle servira de voie de préparation de ceux "trop jeunes et immatures" et de sélection de ceux considérés comme les "meilleurs". En aval les LP seront les filets de sécurité en cas de non-signature ou de rupture du contrat d'apprentissage. Ceci sera encore accentué par le mode de recrutement prévu et la place particulière tenue par les développeurs de l'apprentissage des chambres consulaires qui interviendront dans les établissements scolaires.

La formation initiale, quel que soit son statut, ne peut avoir pour seul objectif l'insertion immédiate dans l'emploi. Elle a d'abord l'objectif d'une formation générale, scientifique, technologique la plus solide possible, les enseignements étant répartis sur les 3 années de formation. Dans cette organisation 2 + 1, il est évident que les entreprises ne signeront des contrats que si elles ont la certitude que le jeune sera longtemps, voire totalement, dans l'entreprise et non au CFA. Les 675 heures attribuées pour la dernière année en apprentissage correspond d'ailleurs au minimum imposé pour une année de formation par apprentissage. Le jeune en terminale bac pro sous statut scolaire a entre 868 et 896 heures (+ 70 heures d'accompagnement personnalisé) selon les spécialités. Quelles seront les matières ou disciplines amputées dans ce différentiel ? Ce sont les enseignements généraux et la méthodologie qui sont les plus difficiles à maîtriser, demandent du temps et sont donc les moins pris en compte dans les formations par apprentissage. Cela ne favorisera pas la réussite dans la poursuite d'études en BTS. La CGT revendique d'ailleurs la mise

en place de classes passerelles permettant d'offrir aux jeunes une année supplémentaire pour augmenter leurs chances de réussite au niveau III.

Les dimensions pédagogiques sont aussi en question.

La première difficulté de la mixité des publics en formation, telle que prévue par l'académie de Dijon, est la construction d'une progression pédagogique cohérente par l'enseignant quand une partie des élèves n'est pas présente sur la même durée que l'autre partie. Les remontées d'expériences nous révèlent que la difficulté est souvent réelle pour les apprentis en public mixte de rattraper les contenus des cours auxquels ils n'ont pu participer. L'avenant à la convention ne contient aucune exigence qualitative. Il prévoit même que les matières enseignées pourront l'être dans l'entreprise ou par FOAD. Quel accompagnement du jeune dans sa formation ? Quelle qualité et quelles garanties de réussite aux examens et de poursuite de formation ? Cela risque d'être encore un peu plus facteur de difficultés et est contradictoire avec la nécessité d'élever le niveau de formation pour préparer l'avenir et répondre aux besoins.

Il y a aussi l'inégalité de traitement quand, dans une même section, certains sont payés et d'autres pas pour préparer le même diplôme, d'autant plus si l'on prend en compte le caractère discriminant de l'entrée en apprentissage.

Nous avons quelques interrogations qui demandent des réponses du Conseil régional, notamment :

- Pourquoi vouloir aller très vite, décider en mai pour mettre en place en septembre ?
- Pourquoi les équipes enseignantes des lycées visés n'ont-elles été ni informées ni consultées ni associées ?
- Pourquoi expérimenter avec autant de formations, de sections ? Est on encore dans de l'expérimentation ou déjà dans la construction d'un nouveau système ?
- Pourquoi ces 43 formations-là dans ces établissements-là ?
- Pourquoi une liste de 3 BTS alors qu'il est question d'une expérimentation bac pro ?
- Pourquoi des procédures différentes entre les 2 académies ?

Pour conclure, pour la CGT, cette expérimentation est marquée par un déséquilibre de réponses entre besoins des jeunes et des entreprises.

Nous avons donc une analyse très critique de ce projet d'expérimentation et donc du rapport soumis par le Conseil régional.

Nous nous abstiendrons sur l'avis car il pointe un certain nombre de points de notre analyse mais il n'est pas suffisamment critique à notre goût.